

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2024 060**Délibération n°56/2024**

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 18
- votants 21

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 mai,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

15 mai 2024

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G.,
Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gueux M-O., Guillaume
M., Hubert A., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Sigoigne J., Sorescu-
Hingue G., Steigel O., Verney G.

Date d'affichage :

26 mai 2024

Excusés : Gouault Ph., Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Leconte V.,
Olivier G., Rivière P. (pouvoir à Pistoli D.), Vail A. (pouvoir à Bourdin
G.)

Absent : Menant C.,

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : demande de DETR pour l'achat de défibrillateurs

Considérant la demande de DETR effectuée par la CDC Cœur du Perche pour l'achat groupé de défibrillateurs pour équiper des bâtiments communaux, refusée par la sous-préfecture au motif que cette aide doit être sollicitée par les communes.

Considérant le projet communal d'achat de 4 défibrillateurs pour équiper les 3 salles des fêtes de la commune de Perche en Nocé et le multisport.

Vu le devis d'achat de 4 défibrillateurs s'élevant à 6 400 € HT soit 7 680 € TTC boîtiers extérieurs compris,

Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR à hauteur de 45 % soit 2 880 € et d'inscrire au budget général 2024 par décision modificative la dépense et la recette.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal :

- approuve le projet présenté par monsieur le Maire,
- décide de solliciter la subvention de l'Etat DETR à hauteur de 45 % du coût HT,
- décide d'inscrire ces crédits au budget général 2024 par décision modificative,
- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Acquisition de défibrillateurs Commune (fond propres)	6 400 €	7 680 €	DETR	2 880 €	45
			Commune (Fonds Propres)	3 520 €	55
Totaux	6 400 €	7 680 €	Totaux	6 400 €	100

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

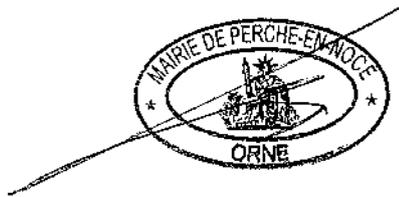
Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

ID : 061-200053866-20240522-D2024056-DE



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil municipal de la commune de
PERCHE EN NOCE**

2024 061

Délibération n°57/2024

Nombre de membres :

- en exercice 25
- présents 18
- votants 21

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 mai,
le Conseil municipal, convoqué en session ordinaire,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal
PECCHIOLI

Date de convocation :

15 mai 2024

Présents : M. Mme Biffard M., Boucault C. Bourdin G., Chalembert G.,
Clarenc C., Corbin T., Corlé V., Germond I., Gueux M-O., Guillaume
M., Hubert A., Lenaerts P., Pecchioli P., Pistoli D., Sigoigne J., Sorescu-
Hingue G., Steigel O., Verney G.

Date d'affichage :

26 mai 2024

Excusés : Gouault Ph., Goudet O. (pouvoir à Boucault C.), Leconte V.,
Olivier G., Rivière P. (pouvoir à Pistoli D.), Vail A. (pouvoir à Bourdin
G.)

Absent : Menant C.

Madame Catherine BOUCAULT a été désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération : Décision modificativen°1 au budget général 2024

Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre une décision modificative pour :

- inscrire les crédits relatifs à l'achat de défibrillateurs et son financement (cf délib n°2024/56)
- inscrire les crédits relatifs au remboursement de l'avance liée au marché d'aménagement sécurisé du bourg de Nocé.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
6815	Dotation aux provisions pour risques	- 1 300.00	
023	Virement à la section d'investissement	1 300.00	
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
2315- 041	Installations, matériel et outillage en cours	47 958.44	
238- 041	Avance versée		47 958.44
2158 op 1710	Autres installations, matériel et out. technique	4 180.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		1 300.00
13461 op 1710	DETR		2 880.00
	TOTAL	52 138.44	52 138.44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des votants, cette décision modificative.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Le maire,
Pascal PECCHIOLI



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.